

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 - OBJET : REFECTION DES RESEAUX AEP ET EU, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET REFECTION CHAUSSEE - RUE DE LA LIMAGNOLE - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a décidé de la réfection et l'enfouissement complet des réseaux de la Rue de la Limagnole. Le coût estimatif des travaux s'élève à 274 867,50 € Hors Taxes.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs aux procédures adaptées ;

Considérant que l'opération porte sur la réfection du réseau d'adduction d'eau potable (AEP), la réfection du réseau d'assainissement eaux usées (EU), l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de la chaussée – Rue de la Limagnole ;

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, dans le cadre d'un groupement de commande avec le SDEE 48 approuvé par la délibération du 1^{er} août 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi à l'issue de la consultation :

Consultation composée d'un lot unique avec 2 tranches fermes :

- DQE 1 : Travaux communaux 243 807,50 € HT
- DQE 2 : travaux SDEE 31 060,00 € HT

Jugement des offres pour l'attribution :

- Prix des prestations : 60%
- Valeurs techniques : 40 %

Considérant que quatre offres ont été reçues et jugées recevables :

Considérant le classement final issu de l'analyse des critères de jugement des offres :

1. MARQUET TP – Note : 17,60 / 20 – Montant : 241 964,50 € HT
2. BOURRIER TP – Note : 12,59 / 20 – Montant : 279 519,50 € HT
3. COLAS – Note : 12,39 / 20 – Montant : 399 955,00 € HT
4. CUBIZOLLES – Note : 9,32 / 20 – Montant : 447 005,00 € HT

Considérant que l'offre de l'entreprise MARQUET TP a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis ;



Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public de travaux relatif à la réfection des réseaux AEP et EU, à l'enfouissement des réseaux secs et à la réfection de chaussée – Rue de la Limagnole – à l'entreprise MARQUET TP (15100 Saint-Flour), pour un montant de 241 964,50 € Hors Taxes ;
- **De prendre acte** du classement des autres offres reçues, tel que présenté ci-dessus et détaillé dans le rapport d'analyse joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document afférent à son exécution ;
- **De préciser** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal.

Le Maire,

Samuel SOULIER

